

PARTICIPANTS : MEMBRES DU BUREAU DE LA CLE

Structure représentée	Nom	Qualité	Présent	Absent
Collège des collectivités territoriales				
Conseil départemental du Doubs (CD 25)	M. Christian METHOT	Conseiller départemental	X	
Conseil départemental de la Haute-Saône (CD 70)	Mme Marie-Claire FAIVRE	Vice-présidente		Excusée
Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA)	M. Philippe CHALLANT	Maire de Sermamagny (90) Vice-président de GBCA en charge de la politique de l'eau		Excusé
	M. Miltiade CONSTANTAKOTOS	Maire de Frais (90) Conseiller de GBCA délégué à la GEMAPI	X	
Communauté de communes du Sud Territoire (CCST)	M. Jean-Jacques DUPREZ	Maire de Lebetain (90) Vice-président de la CCST en charge de la GEMAPI et des politiques environnementales	X	
Pays de Montbéliard Agglomération (PMA)	Mme Magali DUVERNOIS	Maire d'Exincourt (25) Vice-Présidente de PMA en charge de l'environnement et de la transition écologique		Excusée
Communauté de communes Rahin et Chérimont (CCRC)	M. Vincent SCHIESSEL	Maire de Frédéric-Fontaine (70) Vice-président de la CCRC en charge de l'environnement	X	
Syndicat des eaux de Giromagny (SDEG)	M. Hervé GRISEY	Représentant		Excusé
Pôle métropolitain Nord Franche-Comté (PM NFC)	M. Jean-Luc ANDERHUEBER	Vice-président		Excusé
Collège des usagers				
Chambre d'agriculture (CIA) 25/90	M. Claude MONNIER			Excusé
Chambre des métiers et de l'artisanat de Bourgogne Franche-Comté (CMA BFC)				X
Fédération pour la Pêche et la protection des milieux aquatiques (FDAAPPMA) 90	M. Serge PHILEMON	Président	X	
France Nature Environnement (FNE) 90	M. Gérard GROUBATCH	Président		Excusé
Collège des services de l'Etat				
DREAL Bourgogne Franche-Comté (DREAL BFC)	Mme Elodie RECCHIA	Hydrogéologue		Excusée
DDT du Territoire de Belfort (DDT 90)	Mme Claire HERZOG	Adjointe au chef du service Eau environnement et forêt	X	
Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse (AERMC)	Mme Ariane HOUDAYER	Chargée d'intervention	X	
Agence régionale de santé (ARS)	M. Simon BELLEC	Responsable de l'unité territoriale santé environnement Nord Franche-Comté (UTSE NFC)		Excusé

Etaient également présents :

Structure	Nom	Qualité
CC du Pays d'Héricourt / Ville d'Héricourt	M. Fernand BURKHALTER	Président / Maire
CC du Sud Territoire	Mme Amélie SPENLIHAUER	Chargée de mission GEMAPI
	M. Quentin PEREIRA	Technicien GEMAPI
Conseil départemental du Territoire de Belfort	Mme Mathilde TALHOUARN	Chargée de mission eau

DDT du Territoire de Belfort	Mme Esther KNEISKY	Chargée de mission politique de l'eau
EPTB Saône et Doubs	Mme Hélène LAMBERT	Coordinatrice SAGE
	M. Adrien PERRY	Animateur PAPI
Grand Belfort Communauté d'Agglomération	Mme Charlotte BARBA	Chargée de mission GEMAPI
Pays de Montbéliard Agglomération	Mme Hélène FREISS	Chef de service GEMAPI
Ville d'Héricourt	M. Pierre THIEBAUD	Responsable des réseaux

Le support de présentation peut être téléchargé à l'adresse suivante :

https://www.gesteau.fr/sites/default/files/gesteau/content/files/document/20241008_SAGEAllan_BureauCLE PRES_VF.pdf

DEROULEMENT DE LA REUNION

M. CONSTANTAKATOS préside cette réunion. Il remercie les participants à cette réunion du Bureau de la CLE, et M. BURKHALTER pour la mise à disposition de la salle. Il rappelle son souhait de ne pas réunir la CLE uniquement à Belfort : c'est la première réunion d'une instance de la CLE sur Héricourt.

M. BURKHALTER souhaite la bienvenue aux participants et souhaite un bon travail à tous.

M. CONSTANTAKATOS présente l'ordre du jour de la réunion :

1. Présentation du projet de gare routière à Héricourt
2. Plan Eau
3. Suivi de la qualité des eaux de surface du Territoire de Belfort
4. Points divers

1. PRESENTATION DU PROJET DE GARE ROUTIERE A HERICOURT

(Diapositives 3 à 10 du support de présentation)

Mme LAMBERT présente les grandes lignes du projet porté par la Ville d'Héricourt. Il s'agit de l'aménagement d'une friche urbaine proche du centre-ville, aux fins de création d'une gare routière.

Ce projet a été l'opportunité de repenser le cheminement de l'eau. En effet, aujourd'hui les eaux pluviales sont collectées dans un ruisseau totalement recouvert et canalisé en direction de la station d'épuration de la ville, ce qui perturbe le traitement des eaux usées. Le projet prévoit de remettre ce ruisseau dans son ancien tracé encore visible. Les eaux pluviales seront traitées dans des noues d'infiltration dont le trop-plein ira au ruisseau. Le projet cumule ainsi de nombreux avantages : amélioration du fonctionnement des milieux aquatiques, amélioration du traitement des eaux usées et des eaux pluviales, apport de nature en ville.

M. THIEBAUD précise qu'un travail important de mise en séparatif a été réalisé en amont, cependant les eaux pluviales se concentrent dans le ruisseau canalisé vers la station d'épuration. Dès lors il est important de traiter ce nœud afin d'achever la gestion différenciée des eaux pluviales. Les travaux nécessiteront le remplacement d'un ancien collecteur de grande section, de sorte que le ruisseau puisse passer par-dessus le collecteur.

M. BURKHALTER souligne les échanges positifs avec la DDT 70 qui ont permis d'améliorer le projet, notamment au niveau de la connexion avec la Lizaine.

Mme FREISS se dit intéressée par les matériaux alluvionnaires qui pourraient se trouver en surplus suite aux travaux, en vue d'un projet de terrassement l'année prochaine dans la basse vallée de la Savoureuse. M. BURKHALTER se dit favorable à la récupération des sédiments par PMA, dès lors que les calendriers concordent car le stockage des matériaux peut poser problème.

Mme LAMBERT évoque des similitudes d'approche avec l'aménagement de l'ancienne laiterie à Belfort, qui prévoit également la remise à ciel ouvert d'un canal de décharge et la remise à plat de la gestion des eaux pluviales. Elle souligne l'intérêt des projets « multi-gains » souvent plus efficaces et moins coûteux sur le long terme. Mme HERZOG ajoute que ces types de projets peuvent être éligibles au Fonds vert.

2. PLAN EAU

(Diapositives 22 à 42 du support de présentation)

Mmes HERZOG et KNEISKY présentent les grands axes du Plan Eau et sa déclinaison régionale, en mettant en avant les implications pour le bassin de l'Allan.

Il est proposé de suivre régulièrement la mise en application du Plan eau dans les instances du SAGE.

M. DUPREZ estime que la trajectoire de réduction des prélèvements (-10% d'ici 2023) n'est pas très ambitieuse, étant donné la baisse régulière des consommations des ménages. Il lui est répondu que les efforts sont répartis différemment selon les secteurs, et que ces objectifs nationaux peuvent être modulés localement.

M. CONSTANTAKATOS relève que la réduction des prélèvements est nécessaire mais que cela aura un impact sur l'équilibre financier des collectivités. Mme HERZOG souligne la nécessité pour chaque territoire de s'interroger sur l'adéquation future entre les usages et la ressource disponible. En particulier, ces éléments doivent être anticipés au travers des SCOT et PLU.

M. METHOT s'étonne que les usages agricoles soient peu concernés. Il évoque les économies d'eau substantielles réalisées par les exploitations agricoles ayant installé des systèmes de récupération d'eau de pluie avec l'aide du Département du Doubs (-65% à l'échelle des exploitations). Mme HERZOG explique que les usages agricoles sont minoritaires dans le Territoire de Belfort mais que cela pourrait évoluer à l'avenir.

M. DUPREZ s'interroge sur les moyens d'actions pour protéger les captages des pollutions d'origine agricole. Il est rappelé que la CCST s'est engagée dans le dispositif « L'eau d'ici » précisément à cet effet. De même la collectivité souhaite engager une étude de délimitation de ses ressources stratégiques qui pourra avoir pour effet de protéger ces ressources des activités agricoles et de l'urbanisation. Il peut également être fait recours au dispositif « Zones soumises à contraintes environnementales (ZSCE) » en sollicitant le préfet.

M. CONSTANTAKATOS déplore une absence de volonté de la part des collectivités, malgré les constats qui se multiplient.

3. SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE DU TERRITOIRE DE BELFORT

(Diapositives 11 à 21 du support de présentation)

Mme TALHOUARN présente le résultat du suivi annuel réalisé par le Département du Territoire de Belfort.

Globalement, depuis la période 2015-2017, la situation est peu favorable. L'évolution climatique se fait ressentir sur l'état des cours d'eau. Ainsi, seulement 29% des stations du département présente un bon état écologique.

Si la situation semble s'améliorer sur les paramètres physico-chimiques, les traversées d'agglomération restent des facteurs de dégradation de la qualité de l'eau. Ainsi les suivis en amont et en aval des rejets de stations d'épuration montrent des dépassements ponctuels du paramètre Phosphore notamment. Des désordres sont régulièrement observés par les agents du Département, alors que seulement 4 passages sont faits par an. De nombreux désordres doivent donc échapper aux constatations.

4. POINTS DIVERS

(Diapositives 43 à 47 du support de présentation)

○ **Etude stratégique pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable du Nord Franche-Comté**

Après une première consultation infructueuse, un appel d'offres a été relancé fin mai. Une candidature a été retenue. Le marché pourra être notifié fin octobre.

○ **Questions diverses**

- Extension d'une zone industrielle sur une zone humide à Lachapelle-sous-Rougemont : point non abordé en l'absence de FNE et de la CCVS
- Avancement du PGSZH du CD 90 au niveau des communes : un échange AERMC/CD90 est prévu.
- Travaux de la Fédération de chasse 90 sur les plans d'eau d'Eloie : Mme HOUDAYER a été informée d'un projet d'acquisition d'étangs en vue d'une restauration. Elle propose qu'un contact soit pris avec les Fédérations de chasse pour assurer la cohérence avec les travaux du SAGE.

○ **Préparation CLE du 3 décembre**

L'ordre du jour de la prochaine réunion de la CLE n'étant pas fixé, un appel à sujets est fait. Mme HOUDAYER propose de présenter le 12^e programme d'intervention de l'Agence de l'eau RMC.

M. PHILEMON porte à l'attention du Bureau de la CLE un projet de création de 350 logements sur Delle, impliquant la destruction de milieux humides. Ni la DDT ni la cellule d'animation du SAGE n'ont d'information sur ce projet.

En conclusion, M. CONSTANTAKATOS évoque l'avancement de la mise en place d'une gouvernance locale de l'eau. Il déplore que l'aspect financier soit un point bloquant, alors qu'un accord avait été trouvé sur le principe. Depuis la seconde proposition présentée par l'EPTB, il n'y a eu aucun retour des collectivités. Il craint que du temps soit perdu à trouver un accord alors que les enjeux sont nettement plus importants que les sommes à mobiliser, et interpelle les collectivités sur leurs priorités.

M. CONSTANTAKATOS remercie les participants et lève la séance.